DIRECTION GENERALE
Direction des ressources humaines

19 rue Marius Grosso – 69120 VAULX-EN-VELIN
Tél. 04 72 07 42 00

Orientations de la formation professionnelle

Mise à jour janvier 2021 – V1

L'évolution de notre secteur d'activité sociale et médico-sociale fait de la formation professionnelle un enjeu stratégique pour la Fondation OVE.
Garantir la qualité des accompagnements dans les établissements et services que nous gérons est essentiel.
Améliorer notre connaissance des publics qui nous sont confiés fait grandir la confiance mutuelle et nourrit les progrès vers l'autonomie et l'autodétermination des personnes.
L'épanouissement, la responsabilisation des professionnels de la Fondation OVE et la valorisation des talents constituent les objectifs d'un axe majeur de notre projet associatif 2020/2025.
Nous conduisons ensemble ce projet vers une société plus inclusive, qui passe nécessairement par des professionnels volontaires, formés, et curieux de cet avenir solidaire.
Cette note vous présente les orientations de la formation. Celles-ci sont déclinées dans le plan annuel de développement des compétences de la fondation OVE qui trouve application au sein des ESMS dans lesquels vous exercez.
Je suis sûr qu'en lien avec vos directions de région vous y trouverez des sujets propices à l'inscription pluriannuelle de vos équipes dans l'approfondissement des connaissances et l'acquisition de compétences nouvelles, ainsi que la réalisation des projets d'Etablissement.
Merci de votre implication, et bonne formation !

Christian Berthuy
Directeur Général

Les orientations de la formation professionnelle ont vocation permanente et pluri-annuelle. Elles se déclinent en axes auxquels sont associés des objectifs professionnels, puis des thèmes.

La structure des orientations de la formation professionnelle se présente alors ainsi :

1. Domaine
    1.1. Axe
        1.1.1. Thème

Chaque thème accueillera ensuite des actions de formation qui seront prioritairement issues du catalogue interne des formations de la Fondation OVE.

1. Domaine : Organisation et développement

1.1 Axe : Encadrer, diriger, manager

Objectifs professionnels : Consolider et accroître les compétences techniques ou organisationnelles, promouvoir les postures managériales attendues par la Fondation OVE, dans un système économique, juridique et social complexe.

1.1.1 Thème : Intégration des cadres

1.1.2 Thème : Compétences de direction, encadrement, management

1.1.3 Thème : Responsabilité Sociale Environnementale de l'entreprise (RSE)

1.1.4 Thème : Santé et sécurité au travail

1.2 Axe : Accroître les compétences

Objectifs professionnels : Permettre à chaque professionnel de partager le projet, les valeurs, les outils de la Fondation, maîtriser un socle minimum à partir duquel il se perfectionnera et montera en compétences spécifiques.

1.2.1 Thème : Utilisation du Système d'Information (SI) d'OVE

1.2.2 Thème : Les écrits professionnels

1.2.3 Thème : Activités physiques adaptées

1.2.4 Thème : Accès aux pratiques culturelles

1.2.5 Thème : Formations qualifiantes ou certifiantes

Formation certifiante moniteur d'atelier 2ème classe en ESAT

Formation qualifiante éducative ou spécialisée selon postes vacants ou à pourvoir, répertoriée au RNCP ou sur la liste des formations éligibles à la Pro-A (Promotion par l'Alternance), de niveaux 3, 4, 5 ou 6 (nouvelle nomenclature de 2018, voir annexe), parmi les formations suivantes :

- Niveau 3 : DE AES — Aide soignant
- Niveau 4 : DE Moniteur Educateur
- Niveau 5 : TP Conseiller en insertion professionnelle - DE Jeunesse, éducation populaire et sport - spécialité " animation socio-éducative ou culturelle " - DUT - Carrières sociales option éducation spécialisée -
- Niveau 6 : DE Educateur Spécialisé – DE Conseiller en économie sociale et familiale – Licence professionnelle insertion et réinsertion sociale et professionnelle - Licence professionnelle - Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle

Formation qualifiante de niveaux 6 ou 7 (nouvelle nomenclature de 2018, voir annexe) selon les tableaux des effectifs et la structure OVE des postes de management ou de direction, pour les fonctions de direction et d'encadrement hiérarchique.

Certificat conventionnel de formation de surveillant de nuit et de maître de maison

SSIAP 1 & SSIAP 2

Formations prioritairement fléchées en VAE et VAE-DSB (Dispositif Soutien de Branche) et co-financement CPF du salarié requis dans tous les cas.

2. Domaine : Accompagnements

2.1 Axe : Faire évoluer l'offre vers une société inclusive

Objectifs professionnels : Appréhender et mettre en œuvre un ensemble de savoir et de savoir-faire pour rendre le plus effectif possible le concept de société inclusive.

2.1.1 Thème : L'autodétermination et l'accès aux droits

2.1.2 Thème : L'emploi accompagné

2.1.3 Thème : Services et plateformes

2.1.4 Thème : Approche systémique

2.1.5 Thème : Aide aux aidants

2.2 Axe : S'adapter aux publics accueillis

Objectifs professionnels : Savoir s'adapter aux publics accompagnés, aux situations complexes, comprendre et analyser ces situations, puis développer des méthodes d'accompagnement adaptées ou innovantes.

2.2.1 Thème : Rôles et missions

2.2.2 Thème : Publics et spécificités

2.2.3 Thème : Accompagnements alternatifs

2.2.4 Thème : La pratique numérique des personnes accompagnées

2.2.5 Thème : Diagnostics spécialisés, utilisation de référentiels et de bilans

3. Domaine : Qualité, prévention et gestion des risques

3.1 Axe : Sécuriser les pratiques

Objectifs professionnels : Acquérir, comprendre et mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles ayant vocation à garantir un environnement tout à la fois sécurisé et vertueux par l'implication de chacun dans une démarche qualité globale et contributive.

3.1.1 Thème : Protection et sécurité des personnes accompagnées

3.1.2 Thème : Prévention des risques infectieux

3.1.3 Thème : Dossier unique et protection des données

3.1.4 Thème : Prévention et secours

3.1.5 Thème : Démarche qualité

3.2 Axe : Prendre soin

Objectifs professionnels : Veiller de façon régulière et permanente à la situation des personnes accompagnées et rester attentif à ses conditions de vie.

3.2.1 Thème : Promotion de la santé

Actions de formation pouvant être labellisées DPC

3.2.2 Thème : Bientraitance

Actions de formation pouvant être labellisées DPC

3.2.3 Thème : Education sexuelle des usagers, vie affective

3.2.4 Thème : Pratiques hôtelières et de restauration

ANNEXE

Années après le Bac	Niveaux de qualifications	Anciens niveaux	Nouveaux niveaux
-	Socle de connaissances et de compétences professionnelles	VI	1
-	Niveau CFG	VI	2
-	CAP, BEP, DEAES, DEAS...	V	3
Bac	Baccalauréat, DEME...	IV	4
Bac+2	DEUG, BTS, DUT, DEUST...	III	5
Bac+3	Licence, licence professionnelle...	II	6
Bac+4	Maîtrise, master 1...	II	6
Bac+5	Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur...	I	7

Le nouveau cadre comporte huit niveaux :

- le niveau 1 correspond à la maîtrise des savoirs de base (par exemple : socle de connaissances et de compétences professionnelles – article D6113-30 du code du travail);
- le niveau 2 (anciennement niveau VI) atteste la capacité à effectuer des activités simples et à résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré (niveau CFG);
- le niveau 3 (anciennement niveau V) atteste la capacité à effectuer des activités et à résoudre des problèmes en sélectionnant et en appliquant des méthodes, des outils, des matériels et des informations de base, dans un contexte connu, ainsi que la capacité à adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances (niveau BEP, CAP, etc.) ;
- le niveau 4 (anciennement niveau IV) est celui du baccalauréat ;
- le niveau 5 (anciennement niveau III) atteste la capacité à maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité, à élaborer des solutions à des problèmes nouveaux, à analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts, à transmettre le savoir-faire et des méthodes (niveau BTS, DUT) ;
- le niveau 6 (anciennement niveau II) correspond au niveau licence ;
- le niveau 7 (anciennement niveau I) correspond au niveau master ;
- le niveau 8 correspond au niveau doctorat (anciennement niveau I).